



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

16 NOVEMBRE 1977

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977
— SECTEUR COMMUNICATIONS —**

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE (1)
PAR **M. A. DUCOBU**

(1) Voir doc. Conseil 4-IV (S.E. 1977) - N° 1 et N° 1 annexe.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'examen du secteur Communications du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française pour 1977 a débuté devant votre commission de la Politique générale le 18 octobre et s'est achevé au cours de la réunion du 16 novembre 1977 ⁽¹⁾.

Après une première discussion générale le 18 octobre 1977, et conformément aux articles 49 à 52 du règlement d'ordre intérieur du Conseil, votre commission a envoyé les articles de ce secteur aux commissions spécialisées compétentes.

Ce rapport a été établi, d'après les phases successives de la procédure qui a été suivie; il comprend les deux parties suivantes :

1^o Discussion générale préliminaire devant la commission de la Politique générale et envoi aux commissions spécialisées;

2^o Reprise de la discussion en commission de la Politique générale et votes.

1. Discussion générale préliminaire devant la commission de la Politique générale et envoi aux commissions spécialisées

Le président suggère aux commissaires l'envoi immédiat en commissions spécialisées des articles budgétaires qui les concernent et donne lecture de la proposition de répartition des articles :

Répartition du secteur Communications entre les diverses commissions :

Commissions spécialisées et sections :

- La commission de la Politique générale :
Partie IV — Crédits provisionnels.
- La commission de l'Enseignement :
Partie I — Enseignement.
- La commission de la Jeunesse et de l'Education permanente :
Partie II — Education permanente.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission : MM. Grafé (président), Anselme, Barbeaux, Delpéréc, Desmarets, Dulac, Féaux, Gondry, Gramme, Knoops, Lacroix E., Lacroix R., Lagasse, Leclercq, Paque, Risopoulos, Van Aal et Ducobu (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission : Le ministre de la Culture française, le ministre de l'Education nationale, un représentant du ministre de la Santé publique, un représentant du ministre des Classes moyennes, des membres du cabinet du ministre de la Culture française, des membres du secrétariat d'Etat à la Culture française, l'administrateur général à la Culture française, des représentants du Commissariat général au tourisme, MM. Gillet R., Hubin, Lagasse, Lambiotte, Mme Mathieu-Mohin, M. Plasman, Mme Spaak-Danis et M. Sweet.

La commission accepte à l'unanimité la répartition présentée et décide l'envoi en commissions spécialisées des Parties I et II.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close et le président passe à l'examen des articles budgétaires — Partie IV — Crédits provisionnels, restant en commission de la Politique générale.

L'ensemble de ces articles est adopté à l'unanimité sans observation.

2. Reprise de la discussion en commission de la Politique générale

1. Avis des commissions de l'Enseignement et de la Jeunesse et de l'Education permanente

a) Avis de la commission de l'Enseignement

Mme Mathieu-Mohin, rapporteur, donne lecture d'une synthèse de l'avis émis par la commission de l'Enseignement sur cette partie du budget (cf. avis de la commission de l'Enseignement — voir doc. 4-I (S.E. 1977) n° 4 — annexe n° 1).

1. Discussion générale

Cet avis n'a donné lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

2. Votes sur les articles et l'ensemble de la Partie I — Enseignement.

Les articles et l'ensemble de la Partie I — du secteur Communications — du budget sont adoptés à l'unanimité.

b) Avis de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente

M. Wathelet, rapporteur de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente, s'étant fait excuser, M. Grafé, président de la commission de la Politique générale, donne lecture de l'avis de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente. (Cf. avis de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente voir doc. 4-I (S.E. 1977) n° 4 annexe n° 3.)

1. Discussion générale

Cet avis n'a donné lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

2. Votes sur les articles et l'ensemble de la Partie II — Education permanente

Les articles et l'ensemble de la Partie II du secteur Communications du budget sont adoptés à l'unanimité.

3. Vote sur l'ensemble du secteur

Le président met ensuite l'ensemble du secteur aux voix; celui-ci est adopté à l'unanimité.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

A. DUCOBU.

Le Président,

J.-P. GRAFE.